

## DELIBERATION

### DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOURLIZON

Séance du 5 DECEMBRE 2024

<u>Nombre de membres :</u>	
En exercice	10
Présents	9
Votants	9
Pour	9
Contre	0

**l'an deux mille vingt-quatre, le cinq décembre**  
à 19h00 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence du 1<sup>er</sup> adjoint, M. Olivier PORS, agissant par suppléance.

#### Date de la convocation

29 novembre 2024

**Etaient présents** : Olivier PORS – Gwenaëlle JAOUEN – Didier GOURRET – Adeline CARETTE – Jacques BISCH – Aurélien LE BERRE – Carole PIGEYRE – Joël MONOT – Nathalie LAPART.

**Étaient absents** : Loïc FLOCHLAY

**Adeline CARETTE a été élue secrétaire de séance.**

\*\*\*\*\*

#### **2024-12-04 : CTG, CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE**

##### **Exposé** :

La Commune de Gourlizon est cosignataire d'une Convention Territoriale Globale (CTG) depuis 2020, avec la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden, les communes membres, la Caisse d'Allocations Familiales du Finistère, le Conseil Départemental du Finistère.

La CTG est une démarche qui a pour objectif d'élaborer et mettre en œuvre un projet social de territoire. La démarche vise à associer l'ensemble des acteurs du territoire en s'appuyant sur un diagnostic partagé.

Elle peut permettre aux habitants d'ainsi bénéficier de nouveaux services, d'adapter ceux-ci aux attentes et besoins de la population, pour des actions plus coordonnées, diversifiées, innovantes.

La première CTG arrivant à échéance fin 2024, les services communautaires, en lien avec les collectivités, les partenaires et les usagers, ont travaillé au renouvellement de la convention pour la période 2025-2029.

Fruit d'un travail collaboratif, participatif et concerté, la Convention présentée ce jour s'appuie sur un diagnostic partagé du territoire. Ce diagnostic et les constats qui en émergent ont permis d'identifier des enjeux pour les 5 prochaines années, autour de 4 axes thématiques :

- L'inclusion de tous les enfants
- Le soutien aux familles - la parentalité
- Le bien-être et l'épanouissement des jeunes de 11 à 17 ans
- L'accès aux Droits des familles et des jeunes (16 à 25 ans)

Les thématiques étant transversales et imbriquées entre-elles, elles permettraient une analyse et un travail touchant l'ensemble des publics du territoire. Elles permettront également d'aborder d'autres sujets tels que la mobilité, le logement, ... thématiques sur lesquelles la Collectivité et la CAF interviennent également.

Les enjeux identifiés ont été traduits en plan d'orientation et d'objectifs (annexe 4).

**Proposition :**

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver la Convention Territoriale Globale à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales du Finistère, la communauté de communes du Haut Pays Bigouden et le Conseil Départemental du Finistère ;
- De préciser que la convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2029.
- D'autoriser M. Olivier Pors, 1<sup>er</sup> adjoint, agissant par suppléance, à signer la Convention.

**Décision :**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **approuve la Convention Territoriale Globale à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales du Finistère, la communauté de communes du Haut Pays Bigouden et le Conseil Départemental du Finistère ;**
- **précise que la convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2029.**
- **autorise M. Olivier Pors, 1<sup>er</sup> adjoint, agissant par suppléance, à signer la Convention.**

La secrétaire de séance



Adeline CARETTE



Le 1<sup>er</sup> adjoint,  
par suppléance



Olivier PORS